

Compte rendu Conseil Municipal du 7 mars 2014

Gestion forêts sectionales

Le Conseil Municipal valide la vente de deux coupes en 2014 sur les forêts de Rossignol (parcelles 5) et sur la Glotonie (parcelle 3)
Cette vente sera réalisée par l'ONF.

Le Conseil Municipal décide d'affecter au partage sur pieds entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction des besoins ruraux et domestique sur la forêt de Trespeux (parcelle 1) de la Glotonie (parcelle 3) et de Saint Jean Lachalm (parcelle 3).

Modification Statut de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles

Le Conseil Municipal valide l'intégration de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » dans les statuts de la communauté de commune conformément à la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2013.

Vente de terrain

Suite à la demande d'acquisition présentée par Mr Arnaud Lemasson nouveau propriétaire du Moulin de Planche pour l'acquisition de terrain communal bordant sa propriété afin de réaliser la construction d'un abri garage, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente des parcelles H 838 et H 840 d'une surface de 938 m² au prix de 4,6 € du m². les frais d'arpentage et de notaire restant à charge de l'acquéreur.